

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 24 février 2023 fixant le nombre de places offertes aux concours nationaux à affectation locale externe et interne pour le recrutement des greffiers des services judiciaires pour le Département de Mayotte (ressort de la cour d'appel de Saint-Denis) au titre de l'année 2023

NOR : *JUSB2304861A*

Par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 24 février 2023, le nombre total de places offertes aux concours nationaux à affectation locale externe et interne pour le recrutement des greffiers des services judiciaires pour le Département de Mayotte (ressort de la cour d'appel de Saint-Denis) est fixé à 7 selon la répartition suivante :

- concours externe : 4 places ;
- concours interne : 3 places.